

Comment concilier éthique, économie et monde de l'entreprise ?

Exemple : le milieu bancaire

Le développement durable est-il une mode ?

Le développement durable, tout le monde en parle, il est évoqué dans n'importe quel domaine ; pour vendre des voitures ou pour distinguer certaines politiques de la ville. Cette notion est tellement utilisée que nous sommes en droit de nous demander si celle-ci n'est pas devenue un concept fourre-tout ?

Le développement durable ne se réduirait-il qu'à un effet de mode, un outil marketing utilisé pour se donner, une image citoyenne et responsable ?

En 1987, Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre Norvégien, a défini le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Avant toute chose, il est important de donner quelques chiffres, afin de bien comprendre les enjeux de ce thème : 20% de la population mondiale consomme 80% des ressources naturelles. Près d'1.5 milliard d'habitants, soit 25% de la population mondiale n'ont pas accès à l'eau potable. Entre 1990 et 2000, la surface des forêts a diminué de 94 millions d'hectares dans le monde, soit 1.7 fois la France. Les Etats-Unis rejettent dans l'atmosphère 22.5% des émissions mondiales de CO₂. Depuis quelques années, de nombreuses entreprises ont pris conscience de l'impact qu'elles pouvaient avoir sur le développement durable.

L'industrie financière (banques, assurances...) joue un rôle important tant dans le financement de l'économie, que pour financer un projet ou pour le décollage d'une activité (par le crédit) ou encore investir dans un portefeuille de valeurs. C'est un important effet de levier. Par ses choix, ce secteur contribue à un développement plus ou moins « durable ».

Le secteur bancaire a donc un rôle important dans le financement du développement de ce marché.

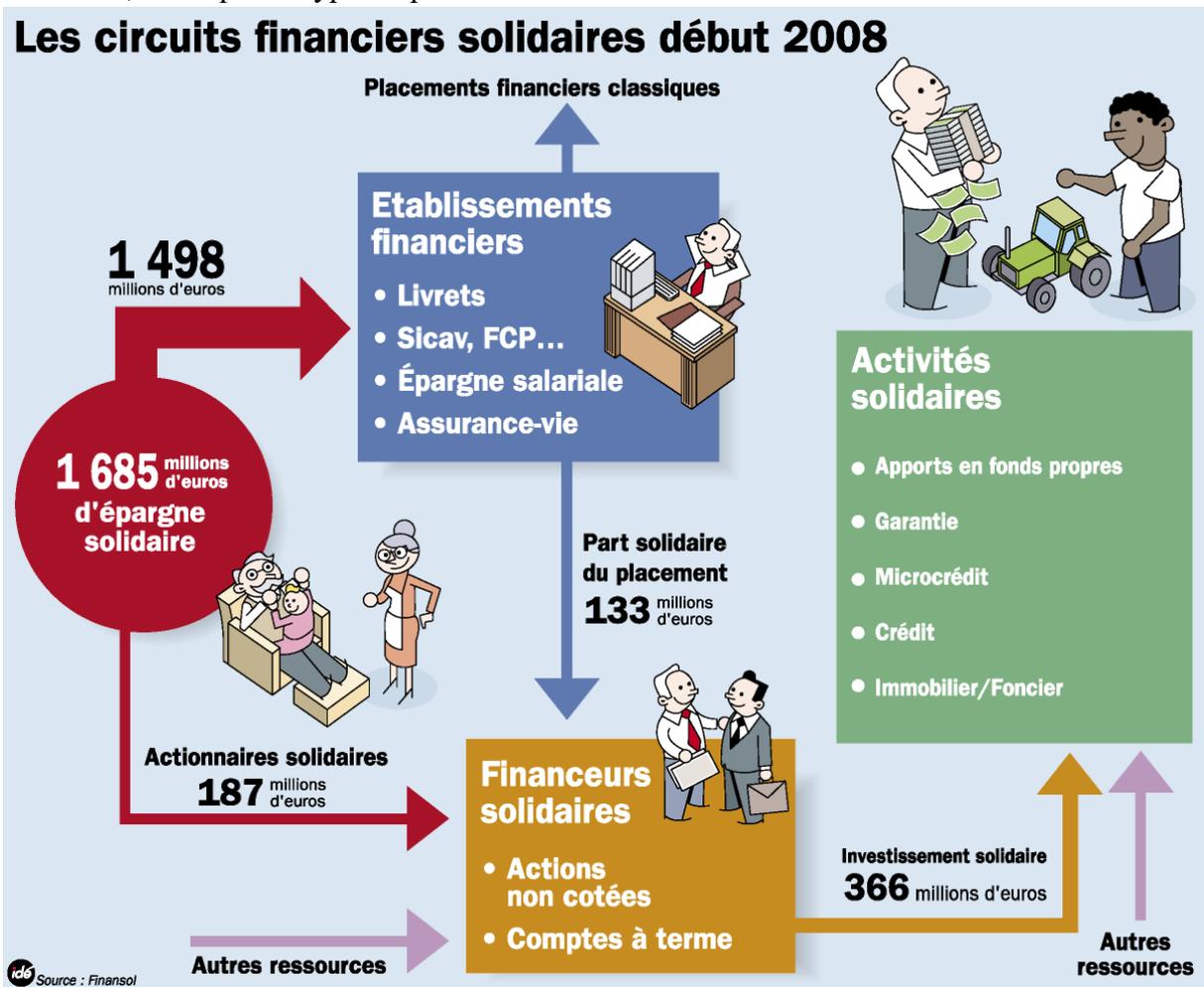
Au cours des 12 derniers mois, le secteur bancaire a progressé dans le domaine des produits écologiquement innovants, l'impact environnemental de la production et du sponsoring social. Le secteur bancaire obtient la deuxième meilleure cotation de juin 2006 à juin 2007 comparé à neuf autres secteurs, c'est ce qu'indique un rapport publié le 29 juin 2007 par la société genevoise Convalence.

De nombreuses banques se sont particulièrement investies dans la responsabilité environnementale et sociale, comme notamment la Société Générale qui n'a pas attendu l'adoption de la loi sur les nouvelles régulations économiques pour s'intéresser au thème du développement durable. En novembre 2001, la Société Générale a signé la déclaration des institutions financières sur l'environnement et sur le développement durable élaborée sous l'autorité du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). A côté des premières initiatives concrètes qui émergent, le responsable en charge de ce dossier insiste sur la nécessaire sensibilisation vis-à-vis de cette thématique interne.

La Caisse d'Épargne quant à elle, a annoncé le 21 juin le lancement de « Bénéfices Futurs », un vaste programme d'étiquetage de tous les produits d'épargnes et de crédits du groupe. La Caisse d'Épargne fait aussi preuve d'altruisme en partageant sa méthodologie avec le secteur bancaire, « Nous nous engageons à publier notre méthodologie et nous proposerons à nos concurrents de reprendre gratuitement les outils que la Caisse d'Épargne aura développé pour son étiquetage « développement durable » », indique Nicolas Mériod.

HSBC Investments vient de lancer une « plateforme d'investissement socialement responsable (ISR) » pour satisfaire sa clientèle séduite par les fonds éthiques. D'après la société, cette équipe est composée de huit professionnels l'ISR basés au Brésil, en France, en Inde et au Royaume Uni. Comme de nombreuses sociétés financières, cette cellule analysera les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance impactant les entreprises, et leurs secteurs d'activités.

Les banques ont également des obligations à respecter, comme un minimum de production de prêts « économies d'énergie », adossé sur la collecte du Livret de Développement Durable. Au 1^{er} janvier 2008, chaque banque doit engager au moins 2% de la collecte pour des prêts consacrés à des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Ce seuil minimal passera 5% en 2009, et 10% en 2010. Les banques sont tenues d'informer annuellement le ministère des finances du nombre de prêts engagés et de leurs montants, ainsi que du type d'opération financée.



Source : baromètre épargne solidaire 2008 – Finansol